



Aide-vitrier/ière AFP, en procédure d'audition

▷ L'ordonnance entre en vigueur le 1^{er} janvier 2027.

Délai d'audition: 27 février 2026

Dans une lettre du 28 novembre 2025, le SEFRI soumet le projet d'ordonnance et de plan de formation concernant la profession d'aide-vitrier/ière AFP et donne les informations suivantes:

Titres protégés

- Aide-vitrier/ière AFP

Durée de la formation

2 ans

Profil de la profession

Les aides-vitriers/ières avec AFP maîtrisent notamment les activités suivantes et se distinguent par les connaissances, les aptitudes et les comportements ci-après:

- Ils/elles organisent les travaux qui leur sont confiés conformément aux instructions en se concentrant sur les objectifs fixés et en gérant efficacement les ressources;
- Ils/elles gèrent les stocks de verre, d'autres matériaux et de matériel de pose;
- Ils/elles découpent et travaillent le verre et d'autres matériaux;
- Ils/elles posent et réparent les applications simples en verre;
- Ils/elles disposent de solides connaissances sur les différents types de verre et d'autres matériaux de construction ainsi que sur les procédés de traitement;
- Ils/elles se distinguent par leurs compétences techniques et leur grande habileté manuelle;
- Ils/elles appliquent tout au long du processus de travail les directives en matière de sécurité au travail, de protection de la santé et de protection de l'environnement en mettant en œuvre les mesures qui conviennent et en adoptant une approche consciencieuse et fiable

Formation à la pratique professionnelle

Durée moyenne sur toute la durée de la formation professionnelle initiale: 4 jours par semaine

Organe responsable

Association suisse du verre plat (ASVP)

<https://www.sfv-asvp.ch/fr/home>

Les projets des ordonnances sur la formation professionnelle initiale et les plans de formation correspondants sont disponibles sur le site Internet du SEFRI: www.sefri.admin.ch > Formation > Formation professionnelle initiale > Procédure d'audition
